

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

6

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 4 avril 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 11 avril 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Claude NOWOTNY à Marie-Noëlle BONNARD
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Carine BRODIN

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**VOIE VERTE DU VAL D'ALLIER
CONVENTION DE PARTENARIAT**

Rapporteur : Michel GONIN, Vice-Président

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne,
Considérant l'intérêt pour le territoire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne d'être associée au projet V70 – Voie-Verte du Val d'Allier porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département du Puy-de-Dôme.

La Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département du Puy-de-Dôme ont fait de l'itinéraire V70 – Voie Verte du Val d'Allier (380 km) une priorité de leurs politiques respectives. L'itinéraire fait notamment partie des itinéraires prioritaires d'intérêt régional et les financements régionaux sont inscrits au contrat de plan Etat-Région 2015 – 2020.

Le tracé non encore arrêté suivra l'axe de l'Allier en rive droite et gauche selon les possibilités de franchissement. Les Communes de Charnat, Puy-Guillaume et Ris sont concernées par l'un des itinéraires d'étude.

La Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département du Puy-de-Dôme proposent à Thiers Dore et Montagne d'être l'un des partenaires techniques et financiers pour l'étude, la réalisation et l'entretien de la voie verte.

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, comme les autres intercommunalités, est sollicitée pour apporter 15% de financement sur l'investissement sur les sections Nord et Sud, avec pour base le prorata du linéaire de voie verte située sur le territoire de l'intercommunalité considérée par rapport au linéaire total du tronçon. La possibilité reste offerte aux intercommunalités pour chaque tronçon de conclure un accord spécifique modifiant la répartition financière de leurs participations respectives.

Pour le volet fonctionnement une parité sera recherchée entre EPCI et le Département du Puy-de-Dôme. Il est convenu entre les parties signataires que les enveloppes estimées dans la convention sont des montants maximaux dans lesquels les choix (de tracé, de techniques, d'équipements...) doivent s'inscrire. Les parties s'engagent donc sur ces montants maximaux.

Chaque signataire est associé à la gouvernance et doit désigner trois élus pour participer au comité de pilotage.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la participation de Thiers Dore et Montagne au projet de voie-verte du Val d'Allier,
- **Autorise** le Président à signer la convention de partenariat pour la réalisation de la voie-verte du Val d'Allier dans le département du Puy-de-Dôme,
- **Désigne**, sur proposition du Président de Thiers Dore et Montagne, les membres du Comité de Pilotage de la Voie Verte du Val d'Allier comme suit :
 - **Michel GONIN**
 - **Bernard GARCIA**
 - **Philippe BLANCHOZ**

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 48	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 48	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,
 Le Président,

Tony BERNARD,
 Maire de Châteldon

